

Utilisation de matériaux biosourcés dans la construction

Le principe :

Pour limiter les impacts des bâtiments sur l'environnement, il est nécessaire de construire et de rénover de façon éco responsable, notamment lors du choix des matériaux. Un matériau biosourcé est un matériau issu du vivant, d'origine animale ou végétale.

Mise en oeuvre :

Les matériaux biosourcés tels que la paille, le chanvre, le bois, la ouate de cellulose, le lin, le coton, la laine animale, le carton et certains tissus (Méti)s représentent un intérêt écologique majeur. En effet, "biosourcé" signifie être issu de la biomasse : le choix de ces matériaux dès la conception permet donc de limiter les impacts écologiques du projet et de l'inscrire dans la durabilité. Ces produits sont utilisés en structure, en parement de façade, comme isolants, ou dans les menuiseries. On peut donc les retrouver à de nombreuses phases de la construction : plus ils sont utilisés, plus l'intérêt écologique sera grand. Le recours à des produits biosourcés est valorisé par le label "bâtiment biosourcé".

Exemple de projet inspirant :

Le projet de réalisation d'un immeuble de bureaux dans la ZAC de la Bonde à Massy (91) a été conduit de sorte qu'il obtienne le niveau 3 du label bâtiment biosourcés. En effet, le choix de matériaux s'est porté sur l'emploi d'un bois provenant exclusivement de circuits courts (local ou national), sur des revêtements de sols, de murs et de matériaux isolants certifiés NF P01-010 / NF Environnement et/ou porteurs d'un label écologique etc.

Qui réalise ?

Maîtrises d'œuvres et entreprises, associations régionales, fabricants (par exemple: Karibati).

Les points de vigilance :

- Certains matériaux (bois, laine de bois, laine de chanvre, ouate de cellulose) peuvent nécessiter un traitement chimique
- Le recours à des matériaux biosourcés implique de nouvelles manières de concevoir les bâtiments (exemple : les murs bois-paille nécessitent une plus grande épaisseur de mur)

